

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	11 (1953)
Heft:	3
Artikel:	La décentralisation industrielle et le développement économique de la Suisse romande
Autor:	D'Arcis, Max
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-134140

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Documents

La décentralisation industrielle et le développement économique de la Suisse romande

par MAX D'ARCIS
Licencié en droit

I. INTRODUCTION

Plus ou moins pratiquée depuis plusieurs générations, mais de façon purement empirique — instinctive, serait-on presque tenté d'écrire — la décentralisation industrielle a pris, depuis quelques années, figure de problème d'actualité et de recette nouvelle pour le développement économique du pays. Or, ce n'est pas l'idée qui est nouvelle, mais bien l'impulsion récente et l'énoncé théorique qu'elle a reçus depuis la fin de la guerre. Il n'en a pas fallu davantage pour faire naître une sorte de mode de la décentralisation industrielle dans les cantons désireux d'améliorer la situation de leur économie.

Avant de définir à grands traits les principes et d'énoncer le problème tel qu'il se pose dans les cantons romands, nous voudrions nous arrêter un instant à une simple question de terminologie. L'expression de *décentralisation industrielle* a été trop employée dans le sens d'une plus large dispersion des industries dans l'espace pour que l'on puisse raisonnablement songer à la changer. Mais il convient de relever que le mot de décentralisation prête à confusion. En effet, si on le prend au sens strict, il désignerait plutôt l'opération consistant à décentraliser les différents services d'une seule maison, donc un problème d'organisation interne. Au point de vue de la langue française, il serait certainement plus judicieux de parler de dispersion industrielle. Cette remarque étant faite en passant, pour dissiper toute possibilité d'équivoque, nous admettrons, selon l'usage maintenant établi, l'expression de décentralisation industrielle pour désigner la dispersion des industries dans l'espace¹.

* * *

¹ Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voudrions encore prier nos lecteurs d'excuser l'exposé probablement trop succinct, et du même coup forcément incomplet, de ce qu'on peut appeler les principes ou les lignes de force de la décentralisation industrielle. Nous avons dû nous borner à en exprimer l'essentiel, nous contentant d'effleurer les problèmes théoriques, pour pouvoir exposer avec des développements suffisants le problème tel qu'il se pose pour la Suisse romande en général et pour chacun de ses cantons en particulier.

A qui voudrait approfondir davantage la question, nous ne saurions trop recommander l'excellente brochure de notre confrère et ami Henri Roh, *Décentralisation et développement industriels*, publiée par la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, à Sion.

II. PRINCIPES DE LA DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE

1. *A quoi vise la décentralisation industrielle ?*

Si l'installation déjà ancienne et accomplie de façon empirique d'industries dans des régions rurales du pays est une réponse à certaines conditions économiques précises (l'industrie de l'aluminium a trouvé à Chippis la force et l'eau dont elle a besoin ; les industries du lait en poudre et du chocolat se sont installées en Gruyère parce qu'elles y sont à proximité de centres de production laitière justement réputés), la décentralisation industrielle telle qu'elle est envisagée aujourd'hui répond à des préoccupations plus générales et davantage orientées vers la solution d'un ensemble de problèmes à la fois sociaux et économiques (notamment celui de la dépopulation des vallées et des campagnes) et vers l'élimination partielle d'un déséquilibre menaçant l'harmonie et le bon fonctionnement de l'économie helvétique.

Ainsi conçue, la décentralisation industrielle consiste à favoriser l'implantation d'industries dans des régions naturellement pauvres et où le produit de l'agriculture ne permet plus à la population de vivre ou, tout au moins, ne lui assure pas un standing de vie suffisamment élevé par rapport à celui dont jouit la population des villes. Ce déséquilibre — sur lequel on reviendra plus loin — entraîne une lente dépopulation de certaines régions du pays et leur appauvrissement économique, en même temps qu'il favorise l'afflux de population vers quelques centres déjà pléthoriques.

Le problème étant ainsi posé sous une forme abrégée, nous nous empressons de préciser qu'il ne saurait être résolu par une manière de planification de la décentralisation des industries, laquelle doit être réalisée très progressivement et sans se départir d'un certain empirisme, en fonction d'un certain nombre de facteurs économiques dont on énoncera plus loin les principaux. On ne saurait, sous peine de courir à de retentissants échecs, faire de la décentralisation une opération forcée et artificielle. Pas plus que l'on ne pourrait impunément ignorer telles réalités et telles lois économiques essentielles.

Nous croyons également utile d'insister sur le fait que l'opération ne saurait être basée sur le déplacement d'une région à l'autre d'industries existantes. Il pourra arriver que, pour des raisons particulières, telle industrie voie un avantage à se déplacer dans une localité éloignée des centres urbains, parce que ce déplacement pourrait lui apporter certains avantages. Mais ce ne seront là que des cas isolés et des exceptions. Dans la règle, l'opération dite décentralisation industrielle doit essentiellement porter sur la création d'entreprises nouvelles ou sur l'ouverture de succursales d'entreprises fixées ailleurs et dont l'implantation dans une région pauvre en industries peut présenter certains avantages.

On peut toutefois espérer que — les conditions fondamentales étant préalablement remplies — les industriels sauront faire la part de l'intérêt général que nous avons à sauvegarder un équilibre économique entre les différentes régions du pays. Mais cet ordre de considérations ne pourra intervenir qu'après celles d'ordre strictement économique dans le choix d'une localité excentrique, de préférence à un grand centre industriel.

Ainsi conçue, la décentralisation industrielle est en quelque sorte une réplique à l'échelle nationale, de l'assistance technique internationale pratiquée selon les directives des Nations Unies ou du « point 4 » du président Truman.

2. *L'aspect social du problème*

Au point de vue social, nous venons de le dire, un des buts essentiels de la décentralisation industrielle est de ralentir — ou même de faire cesser la dépopulation de certaines régions du pays. La dépopulation sévit principalement dans des régions à forte natalité, où une partie des forces actives est obligée de quitter le village natal pour aller chercher un emploi ailleurs. Le phénomène se manifeste soit par une diminution absolue ou relative de la population résidente, soit aussi par un vieillissement de celle-ci. Il suffit de feuilleter l'opuscule du Bureau fédéral de statistique : *Population résidente des communes*, pour se convaincre que, dans tous les cas, le taux d'accroissement de la population urbaine est supérieur à celui de la population rurale (une des causes principales de ce phénomène est l'émigration intérieure) ; que dans bien des cas la population des villages reste stationnaire ou même diminue ; et enfin qu'en de nombreux villages il se produit un vieillissement marqué de la population qui est un indice du départ des forces les plus jeunes et les plus productives au point de vue économique.

Sur le plan social, cet exode présente l'inconvénient de renforcer les effectifs de la population flottante des villes, où de nombreux éléments villageois sont attirés par l'appât d'une existence matérielle plus facile, sans se rendre compte qu'ils y seront coupés de leurs racines naturelles et qu'ils auront souvent beaucoup de difficultés à s'adapter à un genre de vie nouveau. Il en résulte pour beaucoup un déséquilibre matériel et moral qui leur est hautement préjudiciable.

D'autre part, la pauvreté de certaines régions du pays constraint une partie de la population qui se refuse à émigrer à mener une vie anormale, en ce sens que les chefs de famille doivent aller travailler plusieurs mois par an hors de chez eux, ce qui contribue certainement à l'affaiblissement des liens familiaux.

Le passage du genre de vie rural ou alpestre à un genre de vie citadin ne peut pas s'opérer sans heurts et sans inconvénients pour ceux qui l'accomplissent, inconvénients dont certains ne sont d'ailleurs que provisoires. Il n'en serait pas moins utile soit de ménager une transition entre les deux genres de vie, soit aussi de fixer dans leur village ou dans leur vallée une partie des éléments de population qui sont aujourd'hui attirés par la migration intérieure, en installant sur place de petites ou moyennes industries susceptibles d'améliorer le standard de vie de la population résidente et de lui procurer sur place certains des avantages qui font l'attrait des villes.

3. *L'aspect économique du problème*

Il est impossible de tracer une frontière exacte entre le social et l'économique. Ces deux aspects d'un même problème se chevauchent la plupart du temps. Le problème économique commande et conditionne pourtant le problème social.

Dans de nombreuses vallées alpestres et dans un certain nombre de régions rurales, l'agriculture ne procure plus aux habitants qu'un standing de vie insuffisant par rapport au standing moyen de la Suisse. Les conditions d'existence précaires de ces populations se répercutent sur leur nourriture, sur leur habitat et, par conséquent, sur leur état sanitaire. Mais elles exercent aussi une influence plus générale en ce sens que ces populations pauvres ne sont pas en mesure d'être un élément actif dans l'économie du pays. La seule solution possible est celle qui permettrait d'élever le standing de vie et le pouvoir d'achat de ces populations, pour que leur consommation s'accroisse et procure de nouvelles possibilités de travail à l'ensemble de notre industrie. Une bonne politique agricole des pouvoirs publics est sans doute un moyen d'atteindre partiellement ce but. Mais il ne pourra l'être pleinement que par l'adjonction d'activités nouvelles qui viendraient en quelque sorte se superposer aux occupations agricoles traditionnelles. On a essayé de réaliser cette seconde solution au moyen du travail à domicile. Hormis quelques exceptions, on doit bien convenir que celui-ci n'a pas donné tous les résultats espérés parce qu'il ne reposait pas sur des bases économiques solides. Aujourd'hui on préfère de plus en plus au travail à domicile la création de petites et moyennes industries dans les villages.

Il ne faut certes pas se faire trop d'illusions sur les possibilités qu'offre cette solution nouvelle à un problème très ancien. Pourtant, on ne peut se défendre de penser que de telles industries, bien réparties dans les régions qui en ont besoin, pourraient apporter une aide fort appréciable aux populations des villages. Prenons un exemple concret : celui d'un village de près de 1000 habitants, vivant d'une agriculture de montagne d'un rendement très faible. Un petit atelier, succursale spécialisée d'une grande entreprise du pays, s'est installé dans ce village où des locaux adéquats se trouvaient être disponibles. Une quarantaine de jeunes filles y travaillent. Chacune d'elles gagne environ 400 francs par mois. Cela fait une rentrée globale d'argent frais de quelque 16.000 francs par mois, ce qui entraîne une amélioration modeste, mais sensible du niveau de vie de ces jeunes filles et de leur famille. Ces chiffres paraissent peut-être dérisoires dans un monde habitué à compter par milliards. Ils représentent pourtant beaucoup pour un petit village dont la population n'a jamais disposé que de liquidités insignifiantes. D'autre part, les 16.000 francs par mois en font 192.000 au bout de l'année. C'est un supplément de substance fiscale pour la commune, dont le rendement lui permettra probablement d'accomplir peu à peu quelques travaux d'édition élémentaire, mais qui avaient toujours été négligés faute d'argent (eau courante, électricité, etc.)

Les chiffres sont réels. Le village existe. Nous n'en donnons pas le nom parce qu'il est aussi bien l'exemple général montrant que, dans la plupart des cas, la décentralisation de petites entreprises est déjà susceptible d'exercer une influence économique appréciable sur la vie d'une petite localité. Le problème essentiel n'est donc pas d'implanter à tout prix dans ces villages des industries dépassant la capacité numérique de la main-d'œuvre locale et nécessitant un apport de main-d'œuvre de l'extérieur. Une décentralisation ainsi comprise serait un non-sens. Ce qu'il s'agit de réaliser, c'est la création d'entreprises à l'échelle des localités où elles sont destinées à s'installer. Elles s'agranc-

diront peut-être ultérieurement, si le succès retient suffisamment de main-d'œuvre indigène au village. Pour le début, ce n'est pas cela qui importe, mais bien le fait que l'on peut donner un regain de vie économique à un village avec une seule entreprise de dimensions restreintes. Or, de telles industries petites et moyennes existent. Il en naît et il en meurt tous les jours. Elles sont le complément de la grande industrie moderne, un peu comme le poisson pilote est le compagnon habituel de la baleine. C'est cela, l'aspect économique de la décentralisation industrielle. Ce n'est pas autre chose, n'en déplaise à ceux qui croient déjà voir des cheminées d'usines se profiler sur nos paysages alpestres. Des entreprises comme l'atelier de Scintilla S. A., à Saint-Nicolas — souvent cité à titre d'exemple, avec ses quelque 400 ouvriers — restera une exception. La règle sera l'entreprise de 20 à 50 ouvriers, peut-être de cent dans certains cas. Car si la décentralisation industrielle doit réellement être le stimulant de régions sous-développées, elle ne jouera pleinement ce rôle que dans la mesure où l'entreprise restera à la taille de la localité à laquelle elle doit apporter un sang nouveau. Cette première conclusion nous amène tout naturellement à poser le problème de la main-d'œuvre et celui des cadres.

4. L'utilisation de la main-d'œuvre locale

En ce qui concerne la main-d'œuvre, nous pouvons partir d'un fait : Dans toutes les régions où il s'avère nécessaire de ranimer la vie économique par l'implantation d'industries nouvelles, le problème se pose précisément parce que la main-d'œuvre excédentaire est abondante. La question n'est donc nullement de savoir si la main-d'œuvre existe, mais bien dans quelle mesure elle est utilisable pour des travaux industriels. L'objection a été soulevée que cette main-d'œuvre typiquement agricole serait malaisément adaptable au travail d'atelier. Une telle objection ne résiste pas à une confrontation avec les expériences faites.

Le développement du machinisme dans l'industrie permet de former des ouvriers en un minimum de temps (variable d'ailleurs selon les cas). La main-d'œuvre rurale est donc susceptible de s'adapter rapidement à maints types de fabrication, après une période de réassujettissement de quelques semaines. Ce n'est pas là simplement une anticipation. La décentralisation n'est pas seulement un problème d'avenir, c'est un problème en voie de solution partielle. Elle compte déjà à son actif un certain nombre de réalisations d'importance variable. Dans tous les cas — dont certains sont déjà anciens — il a fallu faire appel à une main-d'œuvre rurale prise sur place ou venue des villages voisins. Ces expériences ont prouvé que cette main-d'œuvre s'adapte facilement aux fonctions industrielles élémentaires, qu'elle met à son travail un grand sérieux et que son rendement ne le cède en rien à celui de la main-d'œuvre urbaine. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir de cette question avec les cadres de plusieurs entreprises décentralisées appartenant à des branches différentes. Leurs réponses ont été unanimement favorables à la main-d'œuvre rurale ou montagnarde.

On peut se demander jusqu'à quel point il serait opportun de former un type d'ouvrier-paysan qui, sans abandonner complètement le travail de la

terre donnerait la plus grande partie de son temps à l'atelier. Socialement parlant, cette formule est séduisante. Mais elle présente de sérieux inconvénients pratiques. Au moment des gros travaux de la campagne, l'ouvrier-paysan sera naturellement tenté de consacrer tous ses instants de loisir à ses champs, au détriment de son repos. Il en résultera naturellement une fatigue supplémentaire, laquelle entraînera une diminution du rendement industriel, sans forcément accroître le bien-être de l'ouvrier, l'amélioration de son standing de vie étant compensée par un trop grand surcroît de fatigue.

Il semble que la meilleure solution consiste en l'installation d'entreprises de dimensions restreintes et n'attirant pas à elles des familles entières de paysans, mais certains membres seulement de ces familles. Cela suffit à maintenir le contact des ouvriers avec la terre, tout en éliminant l'inconvénient signalé plus haut. Une telle solution est d'autant plus réalisable pratiquement que les liens de la famille paysanne sont restés plus solides que ceux de la famille urbaine et que, dans la plupart des cas, l'on voit le travail d'usine de quelques membres de la famille profiter à toute la communauté. C'est du moins ce que l'on peut déduire des résultats donnés par quelques industries décentralisées où les gains de l'usine ont été affectés en premier lieu à l'amélioration de l'habitat familial, puis à des améliorations de l'exploitation agricole.

Le problème se pose un peu différemment dans le cas de grandes entreprises décentralisées. L'usine attire alors à elle des familles entières. Pourtant, comme nous avons pu le constater dans la région de Broc, la majorité de ces familles restent dans leur village, louant une partie de leur terre, mais conservant leur maison et leur jardin. Elles évitent ainsi une prolétarisation comparable à celle qui se produirait si ces mêmes familles devaient aller se fixer dans un grand centre industriel. Il est frappant de constater à quel point ces ouvriers conservent malgré leur vie à l'usine, leurs préoccupations et leurs réactions de paysans.

Ce qui précède concerne la main-d'œuvre en général. Il pourrait y avoir davantage de difficultés en ce qui concerne plus particulièrement la main-d'œuvre qualifiée. Pourtant, ici encore, l'obstacle n'est pas insurmontable, car les autorités des cantons où se pose la question de la décentralisation industrielle voient aujourd'hui une très grande attention à la formation professionnelle. Des progrès considérables ont été faits dans cette voie, mais les cantons intéressés ont actuellement de la peine à placer cette main-d'œuvre qualifiée et celle-ci doit la plupart du temps aller chercher du travail à l'extérieur. L'implantation d'industries nouvelles lui ouvrirait peu à peu des débouchés locaux. Cette considération est une des principales raisons pour lesquelles un canton comme Fribourg (où la natalité est une des plus fortes de Suisse) se préoccupe de la création de nouvelles industries sur son territoire.

5. *Le problème des cadres*

Le recrutement des cadres pose des problèmes infiniment plus difficiles à résoudre que celui de la main-d'œuvre. Deux cas peuvent se présenter : Celui d'une industrie montée par des forces extérieures à la région où elle

s'installe et dont les cadres sont envoyés du dehors par la direction de l'entreprise. C'est ce qui se produira notamment dans la quasi-totalité des cas d'installation de succursales ou d'annexes décentralisées, par de grandes entreprises d'autres régions du pays. Le second cas est celui de la création d'une nouvelle industrie par des gens du pays, en utilisant les ressources locales en personnel.

Dans le premier cas on ne rencontre pas de difficulté majeure. Les cadres venant du dehors seront forcément choisis parmi du personnel tout à fait compétent et qui sera en mesure d'assurer la formation professionnelle non seulement de la main-d'œuvre locale, mais aussi de jeunes cadres destinés à assurer la relève. Venus de l'extérieur sur ordre de leur direction, ils seront le point de départ de ce qui pourra par la suite devenir une tradition industrielle dans une localité.

Dans le second cas, le problème des cadres est beaucoup plus difficile à résoudre. Il sera malaisé d'attirer d'ailleurs des cadres qualifiés, en leur offrant une situation dans une entreprise nouvelle fixée dans une localité où ils seraient obligés de modifier leur genre de vie, et probablement aussi de renoncer à certains avantages de la vie urbaine. Or, ce qui manque le plus aux régions non encore industrialisées, ce sont précisément les cadres, principaux ou subalternes.

D'une façon générale, la naissance, la vie et le développement d'une entreprise sont liés aux capacités des personnalités dirigeantes de la première heure. L'histoire économique de la Suisse en offre une multitude d'exemples. Mais il sera sans doute rare de voir des personnalités capables accepter d'aller se fixer dans un autre endroit que celui où elles ont l'habitude de travailler. Et il sera plus rare encore de trouver sur place des personnalités suffisamment compétentes. Non pas que leurs capacités soient à priori inférieures, mais parce qu'elles n'auront pas été formées dans une tradition, dans une ambiance industrielles. On ne s'improvise pas industriel, et il y a un risque que des personnalités locales entreprenantes, mais insuffisamment préparées à leur tâche industrielle se lancent dans des aventures d'avance vouées à l'échec. Cela s'est malheureusement déjà produit dans quelques cas et de telles expériences ont agi à la manière d'un frein en décourageant des tentatives ultérieures. Ce risque n'est d'ailleurs pas le monopole des régions qui commencent à s'ouvrir à l'industrie. Il est bien plutôt lié à la petite et à la moyenne industrie. Des statistiques officielles montrent qu'aux Etats-Unis, par exemple, le 89,1 % des cas de faillites dans de telles entreprises est dû à des insuffisances de la direction, soit:

manque d'expérience technique	12,1 %
manque d'expérience de direction d'une entreprise	12,7 %
expérience trop spécialisée dans une seule direction	14,9 %
incompétence	49,4 %

Les remarques qui précèdent nous font toucher du doigt une des plus importantes difficultés que puisse rencontrer le développement de l'industrie dans des régions rurales ou alpestres. Ce nous est une indication qu'un tel développement ne peut être que très lent, qu'il doit se faire par étapes sage-ment mesurées, que les entreprises nouvelles doivent être d'une envergure très restreinte. On évitera ainsi les perturbations économiques liées à l'échec

d'un établissement trop important. Et en cas de réussite, on rendra celle-ci plus solide puisqu'elle sera le résultat d'une croissance lente, d'un développement accompli en même temps que l'expérience et les capacités de la direction et des cadres subalternes s'accroîtront.

Les difficultés liées au problème des cadres se feront surtout sentir au début, mais s'atténueront au fur et à mesure que l'industrie se développera. Au moment où elles seront les plus grandes, on peut concevoir une intervention de l'Etat pour encourager la formation de cadres industriels et aider ceux-ci et les entreprises à supporter les sacrifices qu'implique cette formation. Ce serait — semble-t-il — un domaine où l'octroi de subventions modérées et judicieusement réparties pourrait avoir d'heureux effets.

* * *

III. PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE

1. *L'attrait économique*

Nous avons insisté jusqu'ici sur l'aspect social de la décentralisation industrielle et sur l'intérêt économique qu'elle présente pour les populations des régions où l'on voudrait introduire de nouvelles activités et créer de nouvelles sources de revenus. Mais il convient aussi de considérer l'autre face du problème, c'est-à-dire l'intérêt que peuvent avoir des chefs d'entreprise à installer leurs ateliers ou éventuellement des établissements annexes, dans des régions généralement excentriques et qui n'offrent pas les avantages et les facilités matérielles que l'on trouve dans les centres urbains. On ne peut, en effet, espérer décentraliser des industries, même de petites industries, si celles-ci n'y trouvent pas leur compte. L'intérêt économique reste malgré tout le dernier argument.

Il faut naturellement tenir compte du fait que les régions où l'on voudrait introduire des industries sont généralement situées à l'écart des grandes voies de communication. Cela implique un accroissement des frais de transport et suppose que ces industries seront vouées à la fabrication de produits dont la valeur est grande, par rapport à leur poids ou de produits exigeant beaucoup de main-d'œuvre par rapport à la quantité de matières premières employées. On arrivera ainsi à réduire au minimum l'importance relative des frais de transport.

Un autre élément constitutif des prix peut exercer une influence plus favorable à la décentralisation; le coût de la main-d'œuvre. Il faut nécessairement admettre que les salaires horaires payés dans les entreprises décentralisées seront inférieurs à ceux payés dans les grands centres industriels du pays. Il ne semble pas que ce problème doive raisonnablement soulever de grandes difficultés pratiques. Les habitants des localités intéressées par la décentralisation ont eux-mêmes un avantage direct à voir une industrie s'installer dans leur village. Pour eux, la question n'est pas de savoir s'ils seront plus ou moins

payés, mais bien celle de savoir s'ils auront ou non la source de revenus que représente l'usine. Ils pourront d'ailleurs supporter sans dommage des salaires quelque peu inférieurs, étant donné qu'ils vivent dans des conditions moins onéreuses que les travailleurs urbains. Il va sans dire que l'écart entre les salaires des entreprises décentralisées et ceux des entreprises urbaines doit être suffisamment important pour offrir aux entreprises décentralisées un avantage compensant en partie les inconvénients de la position excentrique, mais pas assez accentué pour qu'il puisse devenir une exploitation de la main-d'œuvre. Ce sont là des conditions qui doivent être étudiées à fond dans chaque cas, et au sujet desquelles les pouvoirs publics doivent pouvoir dire leur mot.

Dans certains cas, la décentralisation répond à des besoins plus immédiats, comme celui d'être à proximité des sources de matières premières, ou d'éléments importants de la production. De telles considérations ont certainement joué un rôle prédominant dans l'établissement de l'industrie de l'aluminium à Chippis, dans celui de l'industrie laitière en Gruyère, dans le développement de l'industrie du bois dans le canton de Fribourg. C'est également le motif qui a permis à une entreprise exécutant des constructions en aluminium de s'installer et de prospérer à proximité de Chippis.

Un autre facteur susceptible de jouer un rôle déterminant est celui de l'écoulement des marchandises. Il a sans doute été pour beaucoup dans le magnifique développement d'une usine spécialisée dans la fabrication d'emballages pour les fruits à Vernayaz, c'est-à-dire à proximité des grands centres fruitiers valaisans.

Dans d'autres cas, enfin, on peut voir de petites entreprises artisanales se développer jusqu'au stade industriel parce qu'elles auront su, à un certain moment, se mettre à la fabrication d'un produit répondant à des besoins locaux, mais qui, par la suite, devient un produit d'exportation.

On a aussi invoqué, en faveur de la décentralisation industrielle, le fait pour certaines entreprises de s'installer à proximité d'une source d'énergie. On pense ici surtout à l'électricité. A vrai dire, le transport d'énergie électrique est aujourd'hui si parfaitement organisé que ce problème ne semble pas devoir exercer une influence importante sur la décentralisation. On peut cependant admettre que si les communes qui accordent des concessions pour l'érection de barrages sur leur territoire avaient un sens exact de leur intérêt, elles prévoiraient toujours une réserve leur assurant la fourniture d'une certaine quantité d'énergie à des conditions spécialement avantageuses. Cela permettrait ensuite à ces communes de faire des offres de fournitures d'énergie susceptibles d'attirer chez elles de nouvelles industries. Mais il semble que, dans la plupart des cas, les communes — trop exclusivement orientées vers leurs intérêts agricoles — n'ont pas vu tout le parti industriel qu'elles pourraient tirer de la présence d'une source d'énergie sur leur territoire.

On pourrait soulever bien d'autres points encore, les uns favorables, les autres défavorables à la décentralisation industrielle. Il ne nous est pas possible de le faire ici, vu la place restreinte dont nous disposons. Nous avons surtout cherché, dans les lignes qui précèdent, à soulever les principaux de ces points à titre d'indication sommaire des problèmes qui se posent.

2. Financement et intervention de l'Etat

Un problème qui paraît essentiel est celui du financement des entreprises décentralisées. Essentiel parce que les cantons qui ont le plus besoin de voir des industries nouvelles s'installer sur leur territoire sont précisément ceux où les capitaux sont les moins abondants¹.

Ici encore, il faut mentionner à part le cas d'entreprises venant de l'extérieur, avec des capitaux extérieurs, ou celui de succursales d'entreprises installées en d'autres régions. Dans ce cas là, le problème du financement jouera un rôle secondaire. Par contre, la concession par les pouvoirs publics de certains avantages déterminés peut être concluante.

Quand on se trouve en présence d'entreprises que voudraient créer chez eux des gens du pays, on se trouve généralement devant des idées souvent excellentes, mais dont la réalisation s'avère malaisée faute de capitaux disponibles et faute de crédit sur place. Dans ces cas là, il sera souvent très difficile de trouver un appui financier hors du canton. La seule solution possible est que les banques cantonales pratiquent, dans la mesure où elles le peuvent, une politique de crédit assez large envers de petites industries, pour les aider dans leur développement ou pour faire passer un atelier du stade artisanal au stade industriel. On restera ainsi dans la limite des capacités financières du canton, tout en favorisant un développement progressif de l'industrie, à la mesure des possibilités financières et économiques locales.

Malgré tout, dans ce cas, comme dans celui d'industries venues de l'extérieur, l'appui des pouvoirs publics paraît essentiel, au début du mouvement de décentralisation tout au moins.

Quand on parle ici de l'appui des pouvoirs publics, il s'agit bien moins de subventions, que d'avantages matériels pouvant être concédés soit à titre provisoire, soit à titre permanent. Les communes intéressées à la décentralisation industrielle doivent se préparer à leur rôle en prévoyant des voies d'accès, l'aménée d'eau et de force électrique, l'écoulement des produits résiduels, etc., de façon à fournir des emplacements offrant des commodités pratiques aux nouvelles entreprises.

La question de ces emplacements pose aussi celle des terrains disponibles. Ceux-ci doivent souvent être mis gratuitement, ou moyennant une très faible redevance, à disposition des nouvelles industries. Les communes doivent pratiquer à cet égard une politique foncière suffisamment hardie pour qu'elle puisse constituer un argument décisif en leur faveur.

La question des bâtiments disponibles joue aussi un rôle important. Il est probable que Scintilla S. A. n'aurait pas installé une succursale à Saint-Nicolas, ni Ebauches S. A. un atelier à Vollèges, si ces maisons n'avaient trouvé sur place des bâtiments susceptibles de convenir à leurs besoins, moyennant quelques transformations. À la limite, on pourrait même voir des communes proposer à une maison industrielle de lui faire construire les bâtiments dont elle a besoin.

¹ Voir au chapitre suivant le paragraphe consacré au déséquilibre existant dans la répartition des richesses d'une région à l'autre de Suisse.

Le canton peut intervenir de son côté en accordant aux nouvelles entreprises des avantages fiscaux temporaires. Cette action est de nature à apporter un appui bienvenu aux efforts des communes. Mais, sauf de rares exceptions, on peut admettre que ce n'est le rôle ni du canton, ni des communes d'assurer le financement proprement dit de nouvelles entreprises industrielles.

Enfin, la Confédération pourrait elle aussi donner un appui à une politique générale de décentralisation industrielle en accordant aux entreprises décentralisées des tarifs spéciaux de transports ferroviaires et postaux. Une telle politique pourrait être par exemple pratiquée dans le cadre de l'aide aux populations de montagne.

Aucune de ces mesures ne peut à elle seule emporter la décision de chefs d'entreprises qui cherchent où aller s'installer. Mais, toutes ensemble, elles constituent un faisceau d'avantages matériels susceptibles de contrebalancer utilement les inconvénients liés à la position excentrique des régions intéressées à la décentralisation.

* * *

IV. FACTEURS DE DÉSÉQUILIBRE

1. Généralités

Le problème de la décentralisation industrielle ne se pose qu'en fonction d'un déséquilibre qu'il convient d'atténuer et d'éliminer dans la plus large mesure possible. Ce problème ne se poserait évidemment pas si, en l'état actuel des choses, le rendement de toutes les activités économiques : agriculture, commerce et industrie, offrait à ceux qui pratiquent ces activités un standard de vie non pas partout égal (ce qui relève de la pure utopie), mais tout au moins normal, décent. On pourrait alors admettre que les diverses régions du pays jouissant d'un degré de prospérité économique bon ou satisfaisant, il y aurait équilibre de l'économie nationale.

C'est bien loin d'être le cas. Les statistiques sur le niveau de vie fournissent la plupart du temps des données générales sous forme de moyennes. Ces moyennes sont généralement satisfaisantes. Mais elles ne laissent pas apparaître le niveau de vie très en dessous de la moyenne de certaines régions, celles de montagne principalement. Les statistiques limitées à une région seulement n'existent que pour quelques cantons ou localités déjà fortement industrialisés. Les autres ne possèdent généralement pas de service de statistique qui soit en mesure de procéder aux études nécessaires. On sait cependant, par les enquêtes entreprises sur le plan fédéral, dans le cadre de l'aide à l'agriculture de montagne notamment, combien le niveau de vie des populations alpicoles est peu satisfaisant. On sait aussi combien le rendement de l'agriculture est aujourd'hui réduit, surtout dans le cas des petites exploitations.

Tout ceci participe d'une évolution qui dépasse largement le cadre de la Suisse, évolution ménageant une transition entre une période où les activités industrielles — après avoir supplanté les activités agricoles — tendent à leur

tour à céder le pas devant les tâches techniques et administratives. En termes économiques, cette évolution est celle qui s'opère au détriment du secteur primaire de la production, à faible progrès technique (dont l'agriculture est l'activité-type), qui assure la croissance du secteur secondaire à fort progrès technique (l'industrie), celui-ci étant à son tour peu à peu supplanté par l'importance croissante du secteur tertiaire (services). Placée dans le cadre d'une telle évolution, la décentralisation industrielle apparaît comme une formule susceptible de faire pénétrer les activités productrices du secteur secondaire dans des régions vivant essentiellement du secteur primaire (et même du secteur primaire le moins évolué dans le cas de l'agriculture de montagne) et qui, de ce fait, se sont rapidement appauvries relativement aux autres régions du pays. Le rendement réduit de leurs activités agricoles a empêché les habitants de ces régions en voie d'appauvrissement de suivre les autres cantons dans le mouvement général d'accroissement des richesses et d'amélioration du standing de vie. Le retard subi de ce fait par les régions à activité primaire y a créé en quelque sorte une zone de vide, en ce sens qu'elles n'ont plus attiré des éléments économiques de l'extérieur, ou en nombre très réduit, et qu'elles ont parallèlement tendu à se vider de leurs forces humaines actives. Tel est en bref le phénomène qui est à la fois une conséquence et une cause de l'appauvrissement de certaines régions du pays et du déséquilibre qui en résulte. Examinons maintenant — à la lumière des chiffres — les deux principaux aspects de ce déséquilibre.

2. *Le déséquilibre économique*

Le déséquilibre auquel nous venons de faire allusion se manifeste en tout premier lieu dans le domaine économique. En se basant sur les données statistiques dont on dispose, on peut en mesurer l'importance à quelques indices.

Le premier est la répartition de la charge de l'impôt de défense nationale. En 1950, celui-ci a produit dans l'ensemble de la Suisse la somme de 155,7 millions. Or, ce montant a été fourni pour plus des quatre cinquièmes par cinq cantons, dans la proportion de : Zurich, 43 % (40 % en 1949); Berne, 16 %; Bâle, 11 %; Genève, 7 %; Vaud, 6,5 %, soit au total 83,5 %. Tous les autres cantons ensemble n'ont donc payé que le 16,5 % de l'impôt. Or, les cinq cantons que l'on vient de citer sont loin de représenter une proportion de la population équivalente à celle de l'impôt payé par eux, puisqu'ils comptent ensemble 2.355.946 habitants sur 4.711.892 (chiffres de 1950), soit un peu moins de la moitié de la population totale de la Suisse. On peut déduire de ce qui précède que certains cantons possèdent une proportion plus élevée que d'autres de la richesse nationale. On en a la confirmation lorsqu'on compare le montant moyen par tête d'habitant de la charge de l'I. D. N. A Bâle-Ville, ce montant a atteint en 1950 fr. 150.45 ; à Genève, fr. 98.55 ; à Zurich, fr. 86.— ; à Neuchâtel, fr. 80.20 ; contre seulement fr. 13.65 à Obwald et fr. 9.90 en Appenzell, Rhodes-Intérieures.

Le déséquilibre économique apparaît aussi dans la répartition des sociétés anonymes et des capitaux qui y sont investis dans les différents cantons. On voit que les cinq cantons déjà cités comme payant plus de 80 % de l'I. D. N.,

groupent plus des deux tiers des sociétés anonymes enregistrées en Suisse et environ les deux tiers des capitaux qui y sont investis. Citons à titre d'exemple le nombre des sociétés anonymes et les capitaux qu'elles représentent dans quelques cantons (d'après l'Annuaire statistique de la Suisse, année 1951).

SOCIÉTÉS ANONYMES

Cantons	Nombre de sociétés	Capitaux investis (en millions de francs)
Zurich	3360	1784
Berne	1926	807
Bâle-Ville	1489	1512
Genève	4481	761
Vaud	3499	717
Neuchâtel	914	215
Fribourg	471	97
Valais	265	299

Ces quelques chiffres font apparaître des différences importantes, partiellement corrigées en certains cas par le fait qu'un canton comme Genève possède un très grand nombre de sociétés, mais que beaucoup d'entre elles sont relativement peu importantes, alors que le Valais en possède fort peu, mais représente proportionnellement un capital moyen par société relativement élevé, du fait de l'existence sur son territoire de quelques grandes entreprises.

Un troisième indice du déséquilibre économique est la répartition par canton du nombre des ouvriers de fabrique (d'après l'Annuaire statistique de la Suisse, année 1951). On voit que le personnel de fabrique représente 14,2 % de la population dans le canton de Zurich ; 17,4 % dans celui de Neuchâtel ; 10,6 % dans celui de Berne ; 12,9 % dans celui de Bâle-Ville ; 10 % dans celui de Genève. Par contre, la proportion de la population ouvrière n'est plus que de 6,8 % de la population vaudoise ; 4,8 % de la population fribourgeoise ; 4,4 % de la population valaisanne, le minimum étant de 3 % en Appenzell Rhodes Intérieures.

Il est également intéressant de relever que l'accroissement de la population ouvrière a été proportionnellement plus élevé dans la plupart des cantons peu industrialisés, de 1937 à 1951. On n'en saurait pourtant pas déduire que le retard de ceux-ci est en train de se combler. Il suffit en effet de comparer l'accroissement du personnel de fabrique en chiffres absolus entre ces deux mêmes années. On voit qu'il accuse un gain d'environ 2000 personnes en Valais, près de 4000 à Fribourg, plus de 30.000 à Zurich, plus de 10.000 dans le canton de Vaud, environ 8000 à Genève et à peu près autant à Neuchâtel, 530 en Obwald, etc.

Toutes ces comparaisons font apparaître un même phénomène de concentration des richesses, des capitaux, des entreprises et de la population ouvrière dans quelques cantons, alors que d'autres en détiennent une proportion beaucoup moins importante par rapport à leur population.

2. *Le déséquilibre démographique*

Cette forte concentration économique exerce une attraction démographique certaine qui se traduit par un afflux de population vers les villes et une dépopulation des campagnes et des montagnes. On en voit déjà un premier indice dans le taux d'accroissement de la population dans quelques cantons, au cours du siècle écoulé (1850-1950). L'accroissement moyen de la population suisse a été de 97 %. Or, la plupart des cantons industrialisés ont connu un accroissement très supérieur à cette moyenne : Zurich, 209 % ; Schaffhouse, 158 % ; Saint-Gall, 141 % ; Bâle-Ville, 561 % ; Bâle-Campagne, 124 % ; Soleure, 144 % et Genève (seul de tous les cantons romands), 216 %. Par contre, les cantons qui s'efforcent actuellement d'attirer chez eux de nouvelles industries sont tous en dessous de la moyenne : Grisons, 52 % ; Tessin, 49 % ; Valais, 95 % ; Fribourg, 58 % ; Obwald, 60 % ; Vaud, 89,2 %. Mettons à part le cas de Neuchâtel, canton très industrialisé où le taux d'accroissement est de 81 % seulement. Cela tient probablement au fait que Neuchâtel est un canton d'ancienne industrialisation, mais où celle-ci s'est relativement peu développée dans le passé récent.

Le déséquilibre démographique n'apparaît naturellement pas de façon uniforme dans toutes les communes d'un même canton. On voit au contraire nombre de communes rurales se dépeupler plus ou moins, tandis que la population des villes ne cesse de s'accroître. Citons à titre d'exemple le canton de Vaud, dont 281 communes sur 386 ont vu diminuer leur population au cours du siècle écoulé, tandis que toutes les villes enregistraient un gain, allant jusqu'à 1474 % à Renens. Nous rappelons cet aspect de notre évolution démographique sans nous y arrêter, car la concentration des populations vers les villes est un fait depuis longtemps connu et étudié.

Nous croyons par contre intéressant de mettre en parallèle deux facteurs des fluctuations de la population : les naissances et les migrations.

<i>Cantons</i>	<i>Excédent des naissances en 1951</i>	<i>Gain migratoire 1941/1951 (pour 1000 habitants)</i>
Zurich	5,4	9
Berne	8,1	1,2
Bâle-Ville	3,8	12,2
Uri	14,1	— 11
Nidwald	15,5	— 5,2
Fribourg	10,1	— 7
Vaud	2,3	6,2
Valais	11,7	— 5,4
Neuchâtel	1,6	6,3 (déficit jusqu'en 1940)
Genève	— 1,1	16,5

La comparaison de ces colonnes fait apparaître l'aspect de notre évolution démographique qui est sans doute le plus sûr indice du déséquilibre démographique qui sévit dans notre pays. On voit les cantons très industrialisés,

et plus spécialement ceux à prédominance urbaine, avoir un excédent de naissances très faible (un déficit même, dans le cas de Genève). Leur population s'accroît pourtant à un rythme plus rapide que celle des autres cantons, grâce à la migration qui pousse l'excédent de population des cantons pauvres vers les cantons riches. Or, il est très caractéristique que les premiers soient tous des cantons à fort excédent des naissances. Leur économie sous-développée ne leur permet pas de nourrir cette population en très fort accroissement naturel ce pourquoi une partie de celle-ci (c'est en général la partie la plus active au point de vue économique) est obligée de s'expatrier dans d'autres cantons. Aussi, tous ces cantons exportateurs de main-d'œuvre sont-ils déficitaires sous le rapport du gain migratoire. Cela explique que le taux d'accroissement général soit le plus élevé dans les cantons où l'excédent des naissances est le plus faible.

La conséquence de ce déséquilibre et de l'attraction exercée par les régions du pays économiquement fortes se traduit par la diminution de la population dans toute une série de districts, principalement dans les vallées alpestres. On pourrait en citer une multitude d'exemples, si l'on ne craignait pas d'allonger outre mesure cet exposé. Mais l'essentiel n'est-il pas d'avoir donné une idée générale d'une situation qui, si elle devait s'aggraver davantage, deviendrait à la longue, la source de graves inconvénients pour le pays tout entier ?

3. *Le remède*

La question se pose maintenant de savoir dans quelle mesure la décentralisation industrielle peut être le remède à ce double déséquilibre ? Si ce dernier est connu depuis longtemps, s'il est une cause permanente de préoccupations pour les autorités, il faut reconnaître que les remèdes jusqu'ici essayés n'ont pas donné des résultats satisfaisants. Les mesures d'aide à l'agriculture et aux populations de montagne sont certes indispensables dans l'état actuel des choses. Mais elles ne constituent qu'un médiocre palliatif. Le fait essentiel subsiste : une partie de la population suisse ne peut vivre normalement sans une aide permanente. Cela même est anormal. Or, à en juger par l'évolution économique du monde, l'agriculture de montagne — qui se prête mal à l'emploi des moyens modernes susceptibles d'accroître le rendement des terres — ne sera plus en mesure, pour une période prolongée, en tout cas, de donner à ceux qui la pratiquent exclusivement un standing de vie compatible avec les conceptions actuelles. Il importe donc de compléter cette activité agricole à faible rendement par d'autres activités plus rémunératrices. Nous avons fait plus haut allusion au travail à domicile et souligné les résultats extrêmement limités qu'on en peut espérer. Le travail à domicile peut être une solution dans quelques cas particuliers, pas très nombreux. On ne saurait le considérer comme un remède efficace au problème que nous venons de définir et de poser. Reste l'implantation de l'industrie dans des régions qui en sont aujourd'hui à peu près totalement dépourvues.

Mais, ici encore, il faut se garder de considérer la décentralisation industrielle comme une panacée. La réalisation de cette solution sera de très longue haleine et il est probable que l'on ne pourra jamais créer des activités

industrielles suffisamment rentables dans toutes les vallées de nos montagnes. Pourtant, il vaut la peine de s'y intéresser. Avec le temps, en effet, cette idée est susceptible d'apporter un peu plus d'aisance à un certain nombre de localités. Ce serait déjà un résultat appréciable. Il faut en outre se garder de considérer seulement des cas particuliers. Or, si l'on envisage des résultats d'ensemble, portant sur une région ou sur un canton, il est incontestable que la création d'un certain nombre d'industries viables peut exercer une influence heureuse sur l'économie générale de ces régions et de ces cantons. Cette influence ne se manifestera pas uniquement par le bien-être accru de ceux qui travaillent à l'usine. Mais, en amenant de l'argent frais dans des régions qui en manquent, l'industrie est susceptible de donner un élan à l'ensemble du commerce local et de le revaloriser. Il faut donc considérer les tentatives actuellement en cours non seulement en elles-mêmes, mais aussi avec tous les effets accessoires et complémentaires qu'elles pourront avoir. Les premiers résultats obtenus prouvent que l'expérience entreprise vaut la peine d'être élargie, pour autant que l'on ne cesse jamais de tenir compte des réalités économiques. Nous sommes ici en présence d'un problème que l'on ne saurait raisonnablement vouloir résoudre d'un seul coup. Mais toute réalisation susceptible d'y apporter une solution partielle, mais surtout durable, mérite intérêt et sympathie.

* * *

V. COMMENT LE PROBLÈME SE POSE-T-IL DANS LES CANTONS ROMANDS

Après avoir exposé les principes généraux de la décentralisation industrielle et défini les termes du problème à résoudre, il reste pour terminer à examiner comment il se pose dans chaque canton en particulier. La situation est en effet très différente d'un canton à l'autre, d'où la nécessité pour chacun d'eux d'agir avec des méthodes qui lui sont propres, compte tenu de ses besoins particuliers, de sa situation géographique et de sa population.

1. *Le problème dans le canton de Vaud*

Si l'on voulait définir d'un mot l'économie vaudoise, ce serait tout naturellement celui d'harmonie qui viendrait sous la plume. De tous les cantons romands, le Pays de Vaud est certainement celui qui a été le plus largement comblé par la nature. Son territoire varié offre à l'homme toutes les ressources d'une terre fertile. Le commerce est largement réparti dans toutes les régions du canton, bien que plus dense dans les cités éparses qui constituent autant de centres de la vie économique. Des régions touristiques justement réputées ont contribué, avec des fortunes diverses, à la prospérité du canton. Quant à l'industrie, qui nous intéresse plus spécialement ici, elle est à la fois variée et largement répartie sur le territoire vaudois, avec pourtant quelques centres industriels plus importants où se sont rassemblées les principales entreprises du pays. Sur le plan industriel, le canton de Vaud possède une industrie décentralisée de vieille date dans les régions de Sainte-Croix et de la vallée de Joux.

Ce sont là des réalisations qui ont fait leurs preuves, dans l'esprit qui nous intéresse, et qui sont la base de la vie économique de ces régions du Jura.

Contrairement à une idée encore très répandue, le canton de Vaud n'est pas — ou plutôt a cessé d'être — un canton typiquement agricole. Non seulement la population paysanne n'y constitue plus le bloc le plus important de la population totale, mais l'agriculture vaudoise a marqué un recul plus accentué que ce n'est le cas dans l'ensemble du pays. Cette évolution n'implique pas un abandon de la terre, mais un regroupement de la propriété agricole sur des exploitations plus grandes. Le résultat — nous l'avons déjà relevé — est une diminution de la population de nombreuses communes agricoles. Par contre, la population ouvrière est en nette augmentation, bien que le nombre des exploitations industrielles et artisanales reste relativement stable. L'augmentation est plus apparente encore dans le commerce, l'administration et l'hôtellerie.

Si plantureux puisse-t-il paraître, le canton de Vaud n'est pourtant pas parmi les plus riches de Suisse. Fait intéressant, s'il a payé en 1950 le 6,5 % de l'impôt de défense nationale, sa population représente le 8 % de la population suisse totale. Il y a là un léger décalage qui montre que pour être dans une bonne moyenne le canton de Vaud doit encore développer son industrie et son commerce, seules branches susceptibles de lui procurer cet enrichissement supplémentaire qui rendrait sa fortune proportionnelle à l'importance de sa population.

Le développement industriel sur une base décentralisée serait, semble-t-il, assez aisément réalisable dans ce canton, puisque de nombreuses cités, pourvues de bonnes voies de communication et disposant de quartiers industriels munis des commodités nécessaires, sont éparses sur son territoire. Cependant, la décentralisation ne se pose pas seulement sur le plan urbain. Le Pays de Vaud a aussi, dans les Préalpes, ses régions de montagne dont l'économie agricole tend à s'anémier. C'est la raison pour laquelle les autorités et les milieux économiques du canton s'engagent actuellement dans la voie de la décentralisation et étudient la possibilité d'introduire des industries dans les Préalpes, ainsi que dans quelques régions du pied du Jura dont le développement économique laisse à désirer.

Le Pays de Vaud a donc des besoins, moins grands que ceux d'autres cantons sans doute, mais non moins réels. Il a aussi des moyens financiers disponibles et une industrie existante offrant une base de départ et des possibilités d'essaimage, dont les autres cantons seraient heureux de disposer. Mais il reste, semble-t-il, beaucoup à faire dans le sens d'une préparation des esprits à l'industrialisation, dans les régions où l'on voudrait introduire l'industrie. Les communes de ces régions ne semblent pas non plus s'être toujours suffisamment préoccupées de la question essentielle de la localisation industrielle et il semble qu'il reste aussi beaucoup à faire dans ce domaine.

Il est d'ailleurs difficile de se faire dès maintenant une idée très exacte des possibilités qui s'offrent à la décentralisation industrielle. Les autorités ont entrepris de dresser l'inventaire détaillé des possibilités et des besoins. C'est seulement une fois cette enquête achevée que l'on aura une idée précise de la situation et que la commission consultative que le canton est en train de mettre

sur pied, pourra procéder à une étude de base et formuler des propositions concrètes.

2. *Le problème dans le canton de Fribourg*

Le canton de Fribourg est resté un canton essentiellement agricole. Sa ressource principale est un élevage justement réputé. On peut aujourd'hui estimer le capital investi dans le troupeau fribourgeois à quelque 200 millions de francs. Ce caractère agricole apparaît dans le fait que Fribourg est le canton suisse qui exporte la plus grande quantité de produits agricoles, proportionnellement à sa population. Mais cette activité ne suffit pas à assurer l'existence d'une population qui s'accroît au rythme d'un des plus forts excédents de naissances de tout le pays. Aussi, le canton de Fribourg est-il aussi un des plus importants exportateurs de main-d'œuvre de Suisse.

Fribourg possède pourtant une industrie active. Elle représente, il est vrai, une valeur d'investissement et des effectifs ouvriers beaucoup moins élevés qu'en maints autres cantons. Mais elle est intéressante par sa grande diversité. Elle s'enrichit d'ailleurs chaque année de nouveaux éléments. Le point faible de cette industrie a longtemps été d'être insuffisamment répartie dans le canton, car elle était presque entièrement concentrée autour de trois centres : Fribourg, Morat et Bulle.

Relevons également que le canton de Fribourg dispose de deux matières premières : le bois et le lait. Elles alimentent des industries prospères, dont la plus grande partie est concentrée en Gruyère, où ces matières premières se trouvent sur place en abondance. Le lait a donné naissance à l'industrie du chocolat, à celle du lait en poudre et enfin à la fabrication des fromages (qui est notamment faite sur une base industrielle à Epagny). Ce sont autant d'industries importantes, décentralisées et installées dans des villages. L'industrie du bois est, elle aussi, fortement décentralisée et fait vivre un grand nombre d'entreprises dans tout le canton, lesquelles utilisent à peu près toutes les possibilités qu'offre cette matière première.

A l'heure actuelle, l'économie fribourgeoise, en liaison avec les autorités cantonales, fait un effort méritoire pour étendre le plus possible son champ d'action dans l'ensemble du territoire. La direction fribourgeoise de l'agriculture, du commerce et de l'industrie s'est fixé comme but la renaissance des villages. C'est une idée ambitieuse à première vue. Mais les expériences faites prouvent qu'elle est réalisable, tout au moins en partie. Outre son abondante main-d'œuvre, le canton de Fribourg dispose d'un atout précieux : un bon réseau de voies de communications desservant toutes les régions du canton. Les lignes de chemin de fer existantes peuvent déjà faciliter la création de points de localisation industrielle disséminés sur tout le territoire du canton.

Nous disions plus haut qu'une des faiblesses de l'industrie fribourgeoise avait été d'être trop exclusivement concentrée autour de trois centres. Aujourd'hui, cette étape est heureusement dépassée et un nombre important de villages fribourgeois, tant sur le plateau qu'en Gruyère, bénéficient déjà de l'apport d'industries d'importance fort diverse et travaillant dans des branches variées. Citons, à titre d'exemple, la traditionnelle industrie du

meuble, dans la vallée de la Sarine, et une jeune industrie du vêtement qui semble devoir prospérer dans un certain nombre de villages de la Veveyse et de la Basse-Gruyère.

La plupart de ces établissements industriels sont de petites ou de moyennes entreprises, utilisant la main-d'œuvre locale. L'effort fribourgeois s'accomplit donc bien dans la ligne que nous avons définie dans la première partie de cette étude. Les entreprises restent à la taille des localités où elles s'installent. Cela ne signifie pas qu'elles ne se développeront pas davantage à l'avenir. L'exemple de quelques anciennes industries décentralisées est là pour montrer qu'une telle évolution est possible, et même probable dans un certain nombre de cas.

Pour l'une au moins de ces anciennes industries, nous voudrions signaler la solution intéressante donnée au problème de la main-d'œuvre. Plutôt que de pousser à l'installation des ouvriers sur place, ce qui eût entraîné une extension considérable du village où est installée cette industrie, elle engage son personnel dans tous les villages environnants et des services de cars réguliers assurent son transport. Cette solution a l'avantage de faire rester les travailleurs dans leur village et nous avons pu nous convaincre, au cours de plusieurs séjours faits dans cette région, de l'heureux résultat de cette formule. Les ouvriers restent en contact, même indirectement, avec la terre. Ils conservent généralement leur maison rurale, l'habitent, mais louent leur terrain. L'essentiel est qu'ils échappent dans une large mesure au phénomène de prolétarisation qui est lié à la concentration de la main-d'œuvre en d'importants centres industriels.

L'introduction de nouvelles industries et leur répartition sur l'ensemble du territoire cantonal date déjà d'une époque où la décentralisation industrielle n'était pas encore devenue la manière de slogan qu'elle est aujourd'hui. Cependant, sous l'influence de la vogue dont jouit actuellement cette idée, le canton de Fribourg entend intensifier son effort. Comme le canton de Vaud et comme celui du Valais, il a entrepris la nécessaire étape préparatoire qu'est l'établissement d'un inventaire détaillé des possibilités et des besoins.

Si le canton de Fribourg souffre, dans son effort d'industrialisation, des inconvénients inhérents à sa qualité de territoire principalement agricole, il a d'autre part l'avantage, étant un pays relativement neuf au point de vue industriel, de n'avoir pas de grandes concentrations, ni de ces centres d'attraction économique qui drainent vers eux toutes les forces vives du canton. Cette circonstance facilitera certainement la dispersion de l'industrie naissante dans toutes les régions du canton, et ceci d'autant plus que — nous l'avons déjà dit plus haut — Fribourg dispose d'un réseau de voies de communication qui l'aidera certainement dans cette voie.

3. *Le problème dans le canton de Genève*

Devons-nous le dire ? Nous avons hésité à parler de Genève dans cette étude, tant la situation de ce canton est particulière au point de vue économique. La question de la décentralisation industrielle ne s'y pose pratiquement pas. Genève est un canton essentiellement citadin. Depuis quelques années, la ville a accéléré son extension vers les zones suburbaines, empiétant de plus

en plus sur une campagne étroitement resserrée entre des frontières toutes proches et dont la population représente un très faible pourcentage des habitants du canton. Dans cette campagne, l'abandon de la terre est un problème pratiquement inconnu, car on assiste au remplacement quasi automatique par des zones bâties des rares champs que l'agriculteur pourrait délaisser. La population citadine marque actuellement une forte tendance à essaimer et à fixer son domicile dans les régions campagnardes du canton, dont les plus éloignées de la ville ne sont pas à vingt kilomètres du centre.

Pourtant, même si Genève n'intervient pratiquement pas dans la décentralisation industrielle, il convenait tout au moins d'en expliquer les raisons. Il convenait aussi d'évoquer rapidement l'économie cantonale, Genève étant le plus important centre industriel du pays romand (le nombre des fabriques y est à peu près le même que dans le canton de Vaud pourtant beaucoup plus étendu), le principal centre financier aussi, et enfin un nœud de communications placé à la porte sud du pays et commandant de ce fait tout le mouvement du commerce extérieur vers le sud de la France, la péninsule ibérique et la Méditerranée occidentale.

Enfin, si Genève n'a pratiquement aucune raison de s'engager dans la voie de la décentralisation industrielle, il convient de signaler que l'on voit s'accomplir actuellement un certain déplacement du centre de gravité des entreprises vers l'extérieur de l'agglomération urbaine. Cette extension est malaisée à réaliser car les portes de la ville sont constituées dans presque toutes les directions par des quartiers résidentiels. Pourtant, on discerne une expansion industrielle en direction de l'ouest, jusqu'à une dizaine de kilomètres du centre, et surtout à la périphérie sud de la petite ville de Carouge, où l'installation d'une très importante gare de marchandises a permis la création d'une zone industrielle d'environ 80 ha. qui est un des seuls endroits où des terrains soient encore disponibles pour de nouvelles fabriques.

Il n'y a pas à proprement parler de politique industrielle des autorités. Genève constitue par elle-même un centre d'attraction suffisamment puissant pour que les quelques mesures prises en ordre dispersé par l'Etat en faveur d'industries nouvelles suffisent à en attirer chaque année quelques-unes. On doit en particulier relever l'essor récent de la branche horlogère, dont le nombre des entreprises a triplé en quelques années. On doit aussi mentionner le développement des activités financières et l'installation récente à Genève de plusieurs banques ou agences financières étrangères. On doit aussi rappeler l'aéroport de Cointrin qui a rendu à Genève sa position de plaque tournante internationale. On doit enfin souligner l'importance de Genève comme siège d'institutions économiques internationales, notamment le *Battelle Memorial Institute*, centre spécialisé dans la recherche industrielle sous toutes ses formes et dont l'installation récente à Genève intéresse toute l'industrie helvétique.

Ce bref tableau montre que le canton de Genève n'entre pas directement en compétition avec ceux qui s'efforcent à l'heure actuelle de développer une industrie encore insuffisante. Au contraire, Genève est fortement industrialisée et bien équipée au point de vue économique. Si elle reçoit chaque année la préférence de quelques industriels désireux de créer de nouvelles entreprises, il s'agit en général d'établissements qui, par leur nature, ne se prêteraient

probablement pas à la décentralisation. Cela ne signifie d'ailleurs nullement que l'industrie genevoise n'ait plus besoin d'étendre ses possibilités, de varier davantage encore ses productions et de vivifier par des apports nouveaux la vie d'une importante agglomération urbaine en constant développement, et qui, sans l'industrie, verrait bientôt péricliter sa situation économique.

4. Le problème dans le canton du Valais.

Le canton du Valais est actuellement celui qui se préoccupe le plus activement d'attirer chez lui de nouvelles industries. Il le fait avec un dynamisme bien digne d'un canton dont la population a déjà su obtenir une magnifique victoire sur la nature, en assainissant la vallée du Rhône et en substituant un opulent verger aux marais qui en recouvriraient la plus grande partie il y a un demi-siècle encore.

Le développement économique du Valais a, jusqu'à maintenant, franchi deux grandes étapes. Avec la décentralisation industrielle, il vient d'entrer dans la troisième. La première étape date de 1906, année où le percement du tunnel du Simplon a ouvert le cul-de-sac de la vallée du Rhône et a fait d'une région excentrique, ne comportant qu'une seule issue naturelle, un important tronçon d'une des grandes transversales ferroviaires européennes. Du coup, le Valais y a gagné de satisfaire à l'une des conditions essentielles du développement économique : Etre placé sur une voie de grande communication. Par la suite cet avantage a encore été accru par le percement du Loetschberg. C'est de l'époque du percement de ces deux tunnels que date l'apparition de l'industrie en Valais. On voit alors naître, en quelques années, une usine de la Ciba à Monthezy, une usine de produits azotés à Martigny, l'industrie de l'aluminium à Chippis, la Lonza à Viège. Fait intéressant à signaler, cette industrie a progressé de l'aval vers l'amont, s'installant d'abord dans la partie la plus proche du canton de Vaud, donc la moins excentrique au point de vue géographique.

Ces premières industries sont toutes de grandes industries. Trois d'entre elles, en tout cas, sont des filiales d'importantes sociétés, dont le siège se trouve hors du canton. Les capitaux qui ont permis leur création sont également des capitaux extérieurs. Le Valais, par contre, a fourni ses ressources hydrauliques et sa main-d'œuvre. Il est intéressant de signaler que la création de ces grandes industries n'a pas eu pour résultat d'opérer une concentration de la main-d'œuvre dans des cités ouvrières, mais que, pour deux d'entre elles en tout cas, le recrutement de celle-ci s'est fait de manière très décentralisée, les ouvriers venant chaque jour à l'usine, d'un certain nombre de villages situés à des kilomètres à la ronde. Leur transport est organisé par l'usine, au moyen d'autocars. L'usine de la Lonza, à Viège, par exemple, fait venir sa main-d'œuvre d'une quarantaine de communes du Haut-Valais. Les possibilités de travail qu'elle offre contribuent donc à créer un appoint de ressources dans un grand nombre de villages qui, par ailleurs, gardent leur caractère typiquement agricole. L'industrie de l'aluminium de Chippis procède d'une manière analogue. D'où la constatation que la grande industrie peut, elle aussi, agir dans le sens de la décentralisation industrielle, ceci grâce aux facilités de transport que

donne l'autocar. Pour les produits azotés et la Ciba, les conditions sont différentes du fait qu'une grande partie de la main-d'œuvre peut résider dans les localités où ces entreprises sont installées, ou dans des villages assez proches.

La deuxième étape de l'économie valaisanne est celle de la création du verger et du développement du vignoble. Nous y avons déjà fait allusion plus haut. Traitant ici plus spécialement l'aspect industriel du développement économique, nous ne nous arrêterons pas à cette étape de développement agricole, si ce n'est pour la situer dans le cadre de l'évolution générale du canton. La création du verger valaisan a débuté au lendemain de la guerre 1914-18. Elle a donné du travail à une main-d'œuvre importante, pour les travaux d'assainissement d'abord, puis pour assurer la culture des terrains assainis. Actuellement, il semble qu'une évolution inverse commence à se produire : La main-d'œuvre agricole plafonne et commence peut-être même à subir un certain recul numérique, du fait de l'emploi de méthodes de culture ultra-modernes qui tend à se généraliser dans le canton. Cette rationalisation, avec son corollaire, l'augmentation de la productivité agricole, est dans la logique des choses. L'agriculture valaisanne doit comprimer au maximum ses prix de revient pour pouvoir exporter ses produits. Le seul moyen d'y parvenir est l'utilisation des moyens techniques qui lui assurent le plus haut rendement possible. On se trouve ici au début d'une évolution qui va probablement aller en s'accentuant et qui libérera avec les années une partie des effectifs de l'actuelle main-d'œuvre agricole.

C'est là un sujet d'inquiétude pour les autorités et pour les milieux économiques valaisans, qui se préoccupent déjà d'un excédent actuel de main-d'œuvre. Pour le moment, le problème est partiellement résolu par les grands chantiers de barrages hydrauliques qui occupent de nombreux ouvriers du canton. On doit cependant envisager l'achèvement de ces travaux, d'ici une dizaine d'années. Il y aura alors un double phénomène de libération de la main-d'œuvre, celle des barrages d'une part, une partie de celle actuellement encore occupée dans l'agriculture, d'autre part. Le Valais s'achemine donc vers un moment pas très éloigné où le problème de l'occupation de la main-d'œuvre se posera avec une très grande acuité et où le canton se trouvera devant l'alternative ou d'exporter une partie de sa main-d'œuvre, ou de lui fournir du travail.

Nous en arrivons enfin à la troisième étape du développement économique du Valais : L'implantation d'industries décentralisées dans diverses régions du canton, et notamment dans des vallées latérales. Il est incontestable que si le Valais voue la plus grande attention à ce problème et que s'il s'est engagé avec une rare énergie dans la voie de la décentralisation industrielle, c'est en grande partie parce qu'il s'y sent poussé par l'échéance décennale dont nous venons de parler¹.

Cette troisième étape en est encore à ses débuts. Elle n'en est pas moins riche d'appreciables résultats. Mais elle a aussi été marquée d'expériences

¹ Nous voudrions rendre ici l'hommage qu'elle mérite à la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, qui a su poser le problème et lui donner une très large publicité, ainsi qu'à son président, M. Henri Roh, qui se dépense sans compter depuis plusieurs années pour faire de l'idée de la décentralisation une réalité dans son canton.

négatives. En effet, certains établissements industriels qui avaient été créés un peu hâtivement peut-être, ont disparu après quelques années d'activité. Tirant la leçon de ces expériences faites en dehors d'elle, la Société de recherches économiques et sociales s'efforce aujourd'hui d'encourager la création d'industries nouvelles, tout en faisant une sélection sévère et en renonçant à s'intéresser à celles qui ne paraissent pas donner de suffisantes garanties de durée.

A l'actif du bilan, on peut déjà inscrire quelques établissements industriels en pleine activité. L'exemple le plus connu — et qui date de quelques années déjà — est sans doute celui de l'atelier de Scintilla S. A., à Saint-Nicolas. Il en a beaucoup été fait état au début du mouvement en faveur de la création de nouvelles industries. Il a donné, il faut le reconnaître, d'excellents résultats. Depuis son installation, le village de Saint-Nicolas s'est développé. On a vu de nouveaux chalets se construire, alors que, pendant des années, la population avait diminué. On a aussi vu les habitants du village être en mesure — grâce à l'apport d'argent liquide que représente pour presque toutes les familles du village le travail de quelques-uns de leurs membres à l'atelier — d'améliorer leurs conditions d'habitat et l'état de leurs terres. Nous sommes donc en présence d'un exemple typique de ce que peut représenter l'installation d'une industrie décentralisée dans un village de montagne. Pourtant, le cas de l'atelier de Scintilla reste exceptionnel par son ampleur. Il occupe en effet quelque 400 ouvriers et ouvrières, ce qui semble être un maximum. Avec sagesse, le Valais ne cherche pas à multiplier de tels cas, mais met principalement l'accent sur la création de petites entreprises, occupant quelques dizaines d'ouvriers. Un exemple typique en est celui d'Ebauches S. A., dont il a passablement été question voici quelques semaines, lors de l'inauguration du nouveau bâtiment que cette entreprise a fait édifier à Vollèges. Signalons encore que d'autres industries sont installées ou en voie de l'être dans d'autres régions du Valais et que ce canton ne néglige rien pour favoriser la création de noyaux, même très modestes (deux ou trois ouvriers), de travail industriel, noyaux qui sont susceptibles, avec le temps, de prendre un plus grand développement.

Il y a quelques semaines, le Grand Conseil valaisan a officiellement fait un geste important en faveur de l'industrialisation, en adoptant une loi-cadre sur le développement de l'industrie dans le canton. Mais, plus encore que ce texte de portée générale, il nous semble intéressant de souligner qu'un certain nombre de communes commencent à comprendre l'intérêt qu'elles peuvent avoir à attirer des industries sur leur territoire, en prévoyant la création d'un quartier industriel muni de voies d'accès, d'amenées de courant, de canalisations et égouts, etc., afin que toutes les conditions soient d'avance préparées pour faciliter l'installation d'industries nouvelles. Ce nous est une occasion de rappeler en passant l'importance primordiale de ces facteurs de localisation industrielle. Le Valais vient d'en connaître un exemple typique. Une industrie nouvelle désirait s'installer dans le canton. Elle avait déjà fait le choix d'un emplacement qui lui semblait favorable, mais n'était muni d'aucune installation. Au dernier moment, il est apparu que le terrain mis à disposition présentait certains inconvénients et cette nouvelle industrie a fini par donner la préférence à une commune voisine, laquelle avait justement fait l'effort de prévoir un quartier industriel muni des commodités indispensables.

A l'heure actuelle, on peut résumer la position du Valais par rapport au développement industriel de la façon suivante : Le canton dispose d'une voie ferrée internationale qui l'a sorti de son isolement traditionnel. Il a en outre considérablement amélioré son réseau routier. Ainsi les inconvénients inhérents à sa position géographique excentrique ont-ils été réduits dans une très large proportion. Toutefois, dans la mesure où le Valais voudra développer l'industrie non seulement dans la vallée du Rhône, mais aussi dans les vallées adjacentes, il devra donner la préférence à des industries légères, pour lesquelles les frais de transport jouent un rôle relativement secondaire.

Les expériences faites en Valais démontrent d'autre part combien il est nécessaire que les autorités interviennent pour encourager l'implantation d'industries nouvelles soit en leur donnant au départ des avantages fiscaux, soit surtout en mettant à la disposition de ces industries des terrains industriels équipés et, dans certains cas, des bâtiments prêts à les recevoir. C'est là un effort qui incombe en partie au canton, mais plus encore aux communes. Or, il est certain que nombre d'entre elles ont encore beaucoup à faire dans ce domaine, si elles veulent pouvoir bénéficier de l'installation de petites et moyennes industries sur leur territoire. Si l'effort entrepris par le Valais pour réaliser la troisième étape de son développement économique a ses lumières, il a aussi ses ombres. Ce qui a été fait dans le sens d'une décentralisation industrielle est pour le moment encore un modeste début. Mais c'est un début plein de promesses puisqu'un certain nombre d'industries, soit autochtones, soit dépendant de grandes entreprises suisses font preuve d'une vitalité qui est la meilleure démonstration que la décentralisation industrielle est susceptible de donner d'intéressants résultats, moyennant qu'un certain nombre de conditions se trouvent préalablement remplies¹.

5. Le problème dans le canton de Neuchâtel

Au point de vue de la décentralisation industrielle, le canton de Neuchâtel est certainement celui qui détient actuellement les meilleurs atouts. Aussi bien fait-il figure de précurseur, puisque l'installation d'industries décentralisées dans les combes du Jura remonte déjà à plusieurs siècles en arrière. A cet égard, l'évolution de l'économie neuchâteloise est particulièrement intéressante. Elle a passé par le stade d'un travail à domicile extraordinairement développé, à une époque où l'on ne parlait pas encore de grande industrie. Progressivement, la concentration de l'industrie s'est opérée vers quelques centres importants d'une part, vers des établissements de plus grande envergure, d'autre part. Cette évolution semblerait à première vue contredire l'idée de décentralisation industrielle. N'est-elle pas un indice que la concentration doit tôt ou tard reprendre le dessus ? C'est vrai, mais dans une certaine mesure seulement. La concentration qui s'est opérée au Locle et à La Chaux-de-Fonds n'est pas de celles qui drainent toutes les forces économiques d'une région.

¹ Nous nous sommes contenté ici d'indiquer les grandes lignes du développement économique du Valais. Mais nous tenons à attirer l'attention de nos lecteurs sur le fait que les quelques cas cités à titre d'exemples typiques sont fort heureusement loin d'être les seuls que l'on pourrait invoquer.

Si les établissements principaux se sont groupés dans ces centres, il ne faut pas oublier les nombreuses petites et moyennes exploitations horlogères qui sont disséminées dans toute la région du Jura et du pied du Jura. Il ne faut pas oublier non plus la décentralisation naturelle de cette branche, elle-même subdivisée en un grand nombre de branches annexes. On pourrait donc résumer la situation comme suit : Quelques centres industriels principaux — qui tendent à se développer de façon assez continue — fournissent par leur activité du travail à une multitude de petites et moyennes entreprises disséminées dans des localités plus petites. Peu importe qu'une certaine concentration horlogère se fasse aujourd'hui en quelques points. Le but essentiel est atteint puisque la décentralisation est un fait et ne semble pas menacée dans son existence.

D'ailleurs, est-ce peut-être sous l'influence de l'horlogerie, ou est-ce simplement le fait de la mentalité de la population neuchâteloise ? Toujours est-il que l'industrie de ce canton, dont l'horlogerie occupe le 70 % des effectifs, reste étonnamment variée. Ce n'est pas ici le lieu de dresser le catalogue des branches qui sont représentées dans l'économie industrielle neuchâteloise. Contentons-nous de dire qu'elles sont aussi nombreuses que diverses. Fait plus remarquable encore, elles sont harmonieusement réparties sur tout l'ensemble du territoire. Il n'est pas de vallée jurassienne de quelque importance qui n'abrite plusieurs établissements industriels. Et le bas du canton, s'il est venu plus tard à l'industrie que le « haut », est en train de rattraper son retard, la presque totalité des localités neuchâteloises réparties le long de la ligne de chemin de fer Lausanne-Bienne possédant une ou plusieurs industries, dont certaines sont importantes.

Il n'est sans doute pas de meilleure démonstration qu'une étude de l'économie neuchâteloise pour se convaincre que la décentralisation n'est pas une utopie. Car ce qui existe dans ce canton a bien dû commencer une fois et a sans doute débuté en tout petit. On ne demande pas autre chose quand on parle de décentralisation industrielle en d'autres régions du pays.

A l'heure actuelle, d'ailleurs, Neuchâtel n'est pas au bout de son effort de développement économique. Le problème qui se pose dans ce canton est moins celui de la décentralisation que celui de diversifier les productions. La prédominance de l'industrie horlogère, dont l'exportation est le principal débouché, rend l'économie cantonale trop vulnérable aux crises qui peuvent survenir très brusquement, puisqu'il suffit de la fermeture de quelques marchés importants pour les engendrer. C'est la raison pour laquelle les autorités, les milieux économiques et l'Office économique neuchâtelois se préoccupent d'introduire de nouvelles industries dans le canton (dans le haut surtout), et en particulier des industries de précision pour lesquelles la main-d'œuvre locale bénéficie de la tradition séculaire de l'horlogerie.

L'exemple neuchâtelois est intéressant à un autre point de vue encore : Celui de la répartition des activités économiques. On pourrait en effet penser que le canton qui vient en quatrième rang au point de vue de la proportion de la population active occupée dans l'industrie, devrait connaître une prédominance de la main-d'œuvre ouvrière. L'industrie ne draine pourtant que le 25 % de la population active du canton, alors que le 28 % travaille dans l'artisanat, le 15 % dans l'agriculture et le 34 % dans le commerce, les services, les transports, les établissements hospitaliers, la banque, les assurances, les

professions libérales. Il est certain que la décentralisation industrielle a exercé une influence heureuse sur cette répartition, en développant dans tout le canton des centres de vie économique qui ne peuvent se contenter de l'usine seulement, mais doivent nécessairement avoir recours aux services de toutes les autres activités économiques nécessaires à une localité prospère. Il s'ensuit un développement de l'économie qui se répartit sur toutes ses branches et sur tous ses secteurs. Est-ce trop s'aventurer que de voir là une preuve qu'une large répartition territoriale des activités économiques dans un pays ou dans une région, est un plus sûr facteur d'équilibre et de prospérité que l'existence de quelques puissants centres d'attraction attirant à eux les forces vives du pays et appauvrissant d'autant les autres régions ?

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

LAUSANNE

12 bis place St-François

Tél. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de révision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

Discretion absolue